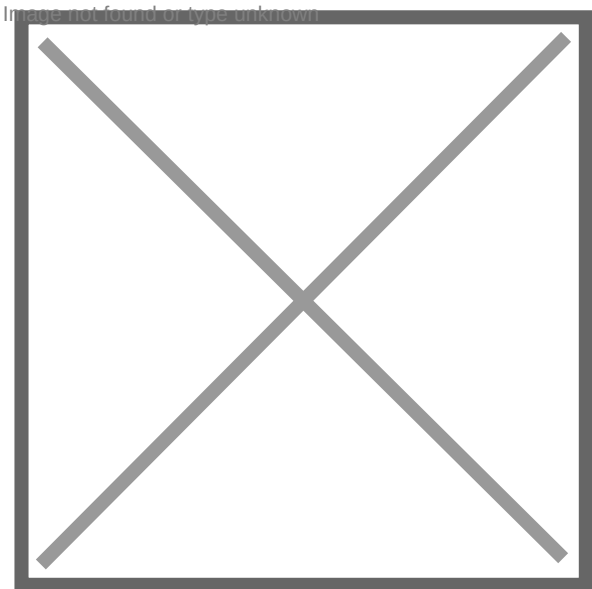




Reparation frigo qui paye ?

Par **Geo75**, le **18/07/2016** à **11:19**

Bonjour,
Je suis locataire d'un appartement sur paris, Il y a deux mois, mon réfrigérateur est tombé en panne, j'ai alors contacté mon agence. Ils m'ont alors demandé de faire venir une entreprise pour le changement du frigo et de leur adresser un devis pour le remplacement, mais qu'en cas de réparation les frais seraient à ma charge. Malheureusement aucune des entreprises contactées n'a voulu se déplacer sans avoir le model exact du frigo, j'ai alors contacté mon agence pour leur expliquer mon problème, le remplacement étant à leur charge, ils devraient eux même engager cette procédure de remplacement, (j'ai ci-joint par mail les dimensions du frigo). N'ayant eu aucune réponse de leur part, j'ai finalement au bout d'un bon mois fait appel à un réparateur. Il s'est avéré que le motif de la panne était dû au Thermostat, le réparateur a donc changé la pièce en indiquant que la panne était bien due à l'usure normale du frigo (il a plus de 10 ans). J'ai par la suite contacté mon agence, celle-ci refuse de payer les réparations étant à la charge du Locataire. Pourtant après avoir examiné les textes de loi, ceux-ci indiquent que seuls les « menus réparations » sont à la charge du locataire (ayant payé plus de 200 euros pour le changement du thermostat je ne pense pas qu'il s'agisse de menus réparations) et en aucun cas le locataire ne doit prendre à sa charge les réparations dues à l'usure normale. J'ai fait quelques recherches de jurisprudence mais n'en ai pas trouvée. Je voudrais donc savoir si j'ai le droit de réclamer le remboursement de cette réparation ou si le paiement de celle-ci m'incombe.
Merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **18/07/2016** à **12:14**

Bonjour, avez vous un document prouvant que l'agence vous a dit d'intervenir, cordialement

Par **Geo75**, le **18/07/2016** à **13:08**

L'agence m a demandé d'intervenir pour un remplacement du frigo à l'identique malheureusement les entreprises que j'ai contacté ne voulait pas se déplacer sans avoir au préalable le model exacte du frigo. j ai alors envoyé un mail a l'agence leur expliquant le probleme,leur demandant de recourir eux-meme au remplacement du frigo, n 'ayant pas répondu a mon email j'ai fait appel a un réparateur (comme expliqué au dessus). Ils ne m'ont donc pas demandé de reparer le frigo mais de le changer ! ce que je n ai pu faire.

Par **Lag0**, le **18/07/2016** à **13:16**

Bonjour,
Malheureusement, puisque vous avez vous-même demandé à un professionnel de procéder à la réparation, le bailleur n'a aucune obligation de vous rembourser. Vous pouvez toujours le lui demander cependant...
Il aurait fallu insister pour que ce soit lui qui gère cette panne, par mise en demeure dans un premier temps et injonction de faire auprès du tribunal d'instance par la suite si pas de réaction.
Concernant le changement éventuel de l'appareil, c'est, bien entendu, au bailleur de s'occuper de tout et surement pas à vous, locataire...

Par **Geo75**, le **18/07/2016** à **13:22**

Insister, mise en demeure...dans ce cas j'aurais du attendre plusieurs mois et vivre sans frigo, j ai insister pendant plus de deux semaines mais je suis resté sans réponse.le bailleur ne répondant pas a mes relances concernant le remplacement du frigo. il ne veut malheureusement pas rembourser la réparation.
Je m'interroge maintenant sur mes eventuels options, que puis-je faire ?

Par **Lag0**, le **18/07/2016** à **13:26**

Plusieurs mois, vous exagérez...
En laissant un délai de 8 jours dans la mise en demeure, il y avait déjà de grandes chances que cela suffise pour obtenir une réaction.
Si, dans le cas présent, le bailleur refuse de vous rembourser, il est malheureusement dans son droit. En faisant faire la réparation vous même, vous l'avez privé de son droit de choisir le professionnel intervenant et de négocier le prix de la prestation. De ce fait, la jurisprudence lui reconnait le droit de ne pas vous rembourser.
Question : louez-vous un meublé ou un appartement vide ?

Par **Geo75**, le **18/07/2016** à **13:31**

Appartement vidernBref les agences gagnent une fois de plus, c'est frustrant

Par **Lag0**, le **18/07/2016** à **13:39**

Pourquoi parler d'agences ? L'agence n'est que le mandataire du bailleur, c'est lui qui reste responsable. C'est d'ailleurs vers lui qu'il aurait fallu lancer une procédure, le cas échéant, et non contre l'agence qui n'a pas de responsabilité.rnrnSi vous louez vide, le réfrigérateur est-il bien cité dans le bail comme une chose louée ? Sinon, de toute façon, l'entretien était totalement à votre charge...

Par **Geo75**, le **18/07/2016** à **13:46**

Oui le frigo est cité dans le bail comme une chose louée. L'agence ne répondait pas a mes mails pour le remplacement ou réparation du frigo d'ou mon agacement. j'ai demandé a l 'agence un moyen de joindre le propriétaire concernant la panne, étant donné qu'ils ne repondaient, mais mon mail est resté une nouvelle fois sans réponse.rn rnDans tout les cas merci pour vos réponses.